

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate



LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN RATIFIE UNE ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PHASE 1 DU « DOMAINE FONTAINE DES ELFES » AVEC SES 33 UNITÉS D'HABITATION

Lac-Etchemin, le 5 juin 2017 – La Municipalité de Lac-Etchemin a procédé le 1er juin dernier, à la signature d'un protocole d'entente avec M. Doris Beaudoin, le promoteur du développement domiciliaire « Domaine Fontaine des Elfes » consistant à la phase 1 du projet qui comprend l'aménagement de trente-trois (33) lots pour des constructions résidentielles qui seront desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité. Le terrain concerné par ces travaux de construction appartient au promoteur et il y aura possibilité de développer dans une ou des phases ultérieures, de nombreux autres terrains desservis.

Ces travaux nécessiteront des investissements de près de 1 400 000 \$ et devraient débuter au cours des prochaines semaines.



Le maire de Lac-Etchemin, monsieur Harold Gagnon en compagnie de monsieur Doris Beaudoin, promoteur, procèdent à la signature du protocole d'entente qui officialise la collaboration de la municipalité à cet important projet pour toute la collectivité lacetcheminoise.

Cette entente municipalité/promoteur s'inscrit à l'intérieur du règlement numéro 139-2014 sur les ententes relatives à des travaux municipaux adopté en 2014 par le Conseil municipal afin de favoriser l'émergence de projets domiciliaires sur le territoire municipal tout en participant financièrement à une partie des coûts des infrastructures, entre autres, au pavage, à l'éclairage et la pose de bordure. L'ensemble des infrastructures d'utilité publique et collective construites par le promoteur (aqueduc et égout, rues...) seront remises à la municipalité par le promoteur à la fin des travaux.

-30-

Pour information :

Laurent Rheault M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net